

Gestion des déchets

La Communauté de communes a engagé depuis 2016 avec le Syndicat Centre Hérault, un plan d'optimisation de la gestion des déchets dans le but d'améliorer les performances de tri et de maîtriser les coûts. Objectif 2025 : 50% de déchets en moins !



DÉCHETS MÉNAGERS
en Vallée de l'Hérault

EN SEPTEMBRE,
On change ensemble !

17 septembre : nouveaux jours de collecte

NOUS AUSSI,
ON TRIE, ON COMPOSTE,
ON RÉDUIT !

OBJECTIF 2025
50%
de déchets
en MOINS
OBJECTIF 2025

Renseignez-vous au 04 67 57 65 63
www.cc-vallee-herault.fr

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Un plan d'actions pour les déchets

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault et le Syndicat Centre Hérault s'engagent :

Les collectivités (le syndicat et les trois communautés de communes) ont décidé en 2016 de lancer un programme pour optimiser la collecte et le tri des déchets. Il s'agit d'améliorer les outils favorisant le tri, d'optimiser l'organisation des collectes et de sensibiliser et responsabiliser les usagers.

Le Syndicat centre Hérault a ainsi lancé un programme d'amélioration des déchèteries (qui répond également à des obligations légales de mise en sécurité des installations classées, modifiées en 2013) et des campagnes de sensibilisation pour réduire les quantités de déchets : campagnes sur les biodéchets et sacs compostables et campagnes sur l'autocollant stop pub sur les boîtes à lettres. Un travail a également été entrepris sur l'optimisation du maillage du territoire en points tri (verre, papier, emballages, textiles) et en sites de compostage collectif.

De son côté, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a conduit une étude sur l'optimisation des collectes afin d'améliorer la gestion (informatisation des circuits avec géolocalisation des véhicules et base de données des bacs). Elle veut également sensibiliser les usagers afin de réduire les erreurs de tri.

L'objectif est de réduire de 50% les quantités de déchets mises en centre de stockage (décharge contrôlée) d'ici 2025.



^ Des étiquettes pour signaler aux habitants les erreurs de tri

Les actions déjà mises en place

En 2017, les premières actions ont été mises en place.

- **Remise d'un kit « nouvel habitant » :** Ce kit contient documents d'information, bioseau, sacs compostables. Il est remis aux nouveaux habitants de la vallée de l'Hérault.

- ▶ **Des étiquettes pour signaler aux habitants les erreurs de tri** : Trois couleurs pour ces étiquettes qui sont fixées lors des tournées sur les poignées des bacs : jaune, orange, rouge. L'étiquette jaune signale les déchets mis en vrac sans sacs. L'étiquette orange signale les erreurs de tri telles qu'emballages ou déchets verts mis dans le bac gris réservé aux déchets résiduels. Ces deux couleurs se limitent à alerter un usager. Mais l'étiquette rouge qui signifie « erreur de tri = bac non collecté » sera posée en cas d'erreurs répétées et non corrigées.
- ▶ **Des panneaux d'information dans les locaux poubelles** : des panneaux rappelant les consignes de tri (bac gris et bac vert) ont été posés dans les locaux des immeubles collectifs.



^ Un bioseau ajouré

Les actions mises en place en 2018

- ▶ **Développer les outils de tri de collecte** : Une distribution de bioseaux ajourés pour les biodéchets a été mise en place. Le bioseau, avec son sac compostable, élimine les problèmes éventuels de jus et d'odeurs d'un récipient hermétique. Pour améliorer le réseau de points tri, de nouveaux modèles de colonnes plus pratiques et esthétiques et habillage par bâches d'une centaine d'anciennes colonnes ont été installés. Enfin la modernisation des déchèteries est engagé depuis 2017 et de nouveaux points de compostage collectif ont été créés dans les communes.
- ▶ **Optimiser l'organisation** : Les tournées ont été réorganisées. De nouveaux circuits ont été mis en place pour que tous les habitants d'une même commune aient les mêmes jours de collecte. Un changement qui a réduit de presque 5% le kilométrage parcouru par nos camions, c'est 5% de gaz à effet de serre en moins. Toujours dans un but d'optimisation, un service de livraison et de maintenance des bacs à domicile a été créé. Enfin, un système de géolocalisation embarquée dans les camions de collecte est opérationnel pour un meilleur suivi du service.
- ▶ **Accompagner et sensibiliser les habitants** : la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a recruté deux ambassadeurs du tri qui mènent des actions de sensibilisation sur le terrain et font le lien entre déchets et propreté urbaine.



^ Un point d'apport contrôlé

Les actions mises en place en 2019

- ▶ **Un nouveau dispositif pour accompagner les manifestations et les écoles** : la Vallée de l'Hérault soutient les écoles et les manifestations pour les accompagner vers l'écoresponsabilité. Dans ce cadre, elle met gratuitement à leur disposition du matériel (carrefours du tri, sacs et autres bacs de tri), un agent de logistique et un ambassadeur du tri qui mène des actions de sensibilisation.
- ▶ **Du matériel à disposition de la population et des professionnels** : le service de gestion des déchets ménagers poursuit la distribution de matériels pour favoriser le tri des déchets.
- ▶ **Une expérimentation autour des biodéchets** : l'intercommunalité a mis en place des points d'apport contrôlé pour faciliter le tri des biodéchets dans 7 communes pilotes. Ainsi, les habitants des coeurs de villages de Jonquières, Le Pouget, Popian, Pouzols, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Jean-de-Fos et Saint-Saturnin-de-Lucian ont été précurseurs de ce nouveau mode de gestion collective des apports en biodéchets. Les points d'apports sont contrôlés à l'aide d'un système de trappe avec badges individuels. Ils sont accompagnés de nouveaux modules à roulettes facilitant le transport des déchets jusqu'aux conteneurs. L'expérimentation a remporté un vif succès avec 80 % des personnes dotées utilisant le dispositif et un tri de très bonne qualité.

Les actions mises en place en 2020

- ▶ Depuis novembre 2020, les habitants de la vallée de l'Hérault ont la possibilité de **commander en ligne** ➡ **les bacs de déchets ménagers** auprès du service Gestion déchets ménagers de la communauté de communes. Auparavant géré par le Syndicat Centre Hérault, la communauté de communes a souhaité intégrer ce service, permettant ainsi à ses habitants d'avoir un interlocuteur unique. Le service est gratuit et les bacs sont livrés à domicile.



Les actions en 2021

- ▶ **Le dispositif de points d'apport volontaire contrôlés en biodéchets s'étend.** Au mois de juillet, la commune de Puéchabon a rejoint Jonquières, Le Pouget, Popian, Pouzols, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Jean-de-Fos et Saint-Saturnin-de-Lucian, portant à 8 le nombre de communes adhérant au dispositif. Arboras et Argelliers vont également les rejoindre d'ici fin 2021 et seront suivis par Aniane et saint Guilhem-le-Désert 2022.
- ▶ Lancé en 2019 et mise en place par l'intercommunalité, le dispositif a suscité un vif intérêt auprès de la population. En effet, 90 % des habitants concernés l'ont utilisé à bon escient et près de 15 tonnes de déchets ont été collectées lors de la première année d'expérimentation.
- ▶ **L'extension des consignes de tri pour les emballages.** De nouvelles consignes pour un tri simplifié sont entrées en vigueur le 1er mars 2021. Ce changement accompagne les plans d'actions menés à l'échelle du territoire et du cœur d'Hérault pour limiter la quantité de déchets résiduels collectés et enfouis. Les consignes de tri sont simplifiées, l'ensemble des emballages, y compris les emballages légers (pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films et blisters, sacs plastiques...) peuvent être triés et déposés dans la colonne jaune. Le verre et le papier sont toujours collectés dans les colonnes vertes et bleues. Ce dispositif s'inscrit dans une dynamique nationale.
- ▶ D'ici fin 2021, les consignes de tri seront à nouveau facilitées. Les papiers (catalogues, magazines, publicités, journaux, enveloppes, courriers, livres et cahiers) seront collectés dans les colonnes jaunes avec les emballages. L'objectif est d'harmoniser les consignes de tri au niveau national et optimiser le coût et l'organisation de la collecte.

Les actions en 2022

- ▶ Après Jonquières, Le Pouget, Popian, Pouzols, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Jean-de-Fos et Saint-Saturnin-

de-Lucian, le dispositif a été lancé durant l'été 2021 à Puéchabon puis à Arboras et Argelliers début février 2022.

Chaque habitant concerné ne doit pas hésiter dès maintenant à se rapprocher de sa municipalité pour bénéficier du badge d'accès, du bioseau ajouré, des sacs compostables et du kit de présentation.

Tressan verra se déployer le dispositif en ce début d'année 2022 et sera suivie dans le courant de l'année par Aniane et Saint-Guilhem-le-Désert.

- ▶ **Au total, les habitants des coeurs de villages de 13 communes vont pouvoir utiliser les points d'apport d'ici l'été 2022.**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ **04 67 57 04 50**

@ **CONTACTEZ-NOUS**